

Document QUESTIONS / RÉPONSES du 27 juillet 2026

Question 1 :

Pouvez-vous nous fournir le diagnostic plomb car nous avons uniquement celui de l'amiante(deux versions pour l'amiante) ?

Réponse 1 :

Le **diagnostic plomb** a été ajouté au dossier de consultation.

Question 2 :

« Le CCTP demande en p20 « systèmes de précontrainte conformes (...)aux agréments techniques (ETA) Applicables » et p21 "un ancrage en X". Est-ce ok de répondre avec un procédé sous ETA mais avec un ancrage en X non explicitement mentionné dans cet ETA? »

Réponse 2 :

Il est demandé un système d'ancrage sous ETA (Agrément Technique Européen) qui devra être fourni dans l'offre. Il n'est pas imposé un type d'ancrage spécifique.

La consultation citée en référence a été modifiée.

Les éléments modifiés sont les suivants :

- la nouvelle version du CCTP – PARTIE C (annule et remplace la précédente version)

Elle précise certaines caractéristiques techniques liés à l'article 2.8.4 Fresque – (tranche optionnelle)

Le visuel fresque l'annexe A03_fresque est bien dans le dossier avec le nom du graphiste « KATRA » retenu qui sera le MOE de cette opération.

- la mise à jour du RICT (A09_03_260626-APAVE-C25071234-2-RI_5_1) de l'APAVE (annule et remplace la précédente version)

La mise à jour à été faite sur la base des éléments attendus sur le sujet Précontrainte - 25128-ITC-NDC-PRO-001-B-Note de dimensionnement du renfort en précontrainte.

- la mise à jour de l'annexe 03 pour la fresque

Le document officiel s'intitule : A03_02_10_Chateau_eau_REZE et annule et remplace le document « visuel fresque » (non contractuel).

- la partie A du CCTP qui n'était pas dans le dossier de consultation initial (bug de la plateforme de dématérialisation).

Vous trouverez tous ces éléments dans le dossier de consultation.

Question 3. :

A propos du descriptif du phasage échafaudage / antennes dans le CCTP Partie A en page 56 (extrait ci-dessous), pouvez-vous préciser les altimétries par rapport au phasage ? A quel niveau doit se situer l'unique cursive ? Est-il possible de schématiser le phasage ?

- Positionnement des équipements radioélectriques sur l'échafaudage : Création d'une passerelle déportée dédiée aux opérateurs en haut d'échafaudage non accessible aux ouvriers travaux. Largeur supérieure à 50 cm ce qui permet de respecter les distances de sécurité – Distance en verticale et horizontale sera confirmée par les antennistes.
- Mise en œuvre d'une coursive périphérique complémentaire, sur l'échafaudage à 32 m de hauteur (sous cuve) ;
- Positionnement des antennes sur l'échafaudage entre 46 et 48 m environ

Question 4 :

« Pouvez-vous confirmer le besoin sur l'échafaudage ext: 2 niveaux de plancher dédiés (+32m et +46/48m) pour l'installation des antennes (cf. CdC – P.Générales) OU des planchers dédiés pour les antennes tous les 2m sur la portion de +32m à +48m ? »

Réponse aux questions 3 et 4 portant sur le même sujet :

Il convient de réaliser un premier montage de l'échafaudage afin de permettre le déplacement des antennes.

Les antennes seront fixées sur l'échafaudage entre 39 et 42 m environ.

Le positionnement des antennes est indiqué sur le plan de l'annexe A04_01_FR-44-900073_OP_08239_44143_002_01_PLANS_APD_20260317 sur le folio 16.

(Un croquis est joint en annexe : A04 Plan APD 20260317 Folio16)

La coursive à prévoir sur l'échafaudage doit permettre l'accès à toutes les antennes pour leur maintenance (sur un seul et même niveau périphérique (y compris les antennes sous cuve (FH et azimut) qui seront remontés à ce niveau). Elle sera située à environ 40.00 m NGF (cote à valider par les antennistes avant le démarrage du chantier et qui pourra évoluer en fonction des contraintes d'accès aux antennes).

Dans un second temps, les antennistes vont déplacer toutes les antennes sur la coursive prévue sur l'échafaudage, il convient de prévoir un arrêt du chantier est 8 semaines et non 6 indiqué dans l'article 4.3.1 du CCTP (03_Partie_A_CCTP_MLH_Lot2_DispoGénérales_V2.pdf).

Dans un troisième temps, il conviendra de prévoir le montage du reste de l'échafaudage jusqu'à l'acrotère du réservoir. Il est possible de prolonger l'échafaudage lors de la première phase au-dessus de la coursive pour ne pas avoir les ondes des antennes lors du montage de la seconde phase, avec par exemple une première phase à 42.00m puis la seconde à 46.00m soit 4.00m d'échafaudage à monter en deuxième phase. Il conviendra néanmoins d'arrêter les antennes à partir de -2m / antennes à pleine hauteur et de vérifier l'absence de danger lors que les antennes fonctionnent.

Question 5 :

« Si l'ancrage en X n'est pas imposé contrairement à ce qui est indiqué au CCTP, cela signifie-t-il que nous pouvons réaliser des massifs bétons pour ancrages traditionnels des torons puisque c'est la seule façon de ne pas utiliser les ancrages en X et de rester dans le cadre des ETA ? »

Il est demandé un système d'ancrage sous ETA (Agrément Technique Européen) qui devra être fourni dans l'offre. Il n'est pas imposé un type d'ancrage spécifique.

Réponse 5

Il conviendra d'utiliser un Kit sous ETA complet et de ne pas dépareiller les composants (plaque de répartition, tête d'ancrage, clavettes, torons...).

La géométrie du massif de béton armé doit être dimensionnée en suivant les spécifications de l'ETA du système.

Dans tous les cas, l'entreprise devra obligatoirement fournir les justifications du dimensionnement nécessaires aux dispositions constructives projetées pour visa au contrôleur technique pendant la période de préparation du chantier.

Question 6 :

"Dans le DPGF, nous constatons la présence de deux postes relatifs à des échafaudages (postes 3-5 et 3-7). Pourriez-vous nous préciser la différence entre ces deux prestations et notamment à quoi correspond exactement l'échafaudage prévu au poste 3-5"

Réponse 6 :

Le poste 3.5 correspond à l'échafaudage permettant d'accueillir toutes les installations spécifiques amiante type zone² de récupération, sas perso, sas déchets...

Le poste 3.7 correspond à l'échafaudage permettant d'accéder à la cuve et aux différentes zones amiantées à traiter

Question 7 :

Pouvez-vous nous fournir un diagnostic de la capacité de résistance des cerces de précontrainte actuels ?

Réponse 7 :

Nous n'avons pas d'autres éléments que ceux décrits dans le rapport de diagnostic SIXENSE annexé au DCE et numéroté comme tel : A09_02_A24_10110_BEI-IndD-NANTES_Metropole-Moulin_a_Huile 01-2025

Question 8 :

Intrados de la couverture: est-il demandé un ragréage généralisé, complet de toute la sous-face de la couverture pour obtenir une surface lisse, avec un effaçage complet des défauts de coffrage?

Réponse 8

Nous vous confirmons qu'il est bien demandé un ragréage généralisé de la sous-face de la couverture pour effacer les défauts de coffrage.

Question 9 :

Faut-il prévoir la mise en place d'une toile de 130 gr/m² en périphérie complète de l'échafaudage de façade?

Réponse 9

Nous vous confirmons qu'il est bien demandé une toile de 130 gr/m² en périphérie complète de l'échafaudage de façade.

Question 10 :

Fissures cuve : nous estimons à 600ml de fissures pontées. Vu la reprise de précontrainte est-il demandé un traitement de toutes ces fissures dans les règles de l'art : décapage, ouverture, déburrage, colmatage et pontage avec toile armée?

Réponse 10

Nous vous confirmons qu'il est bien demandé un traitement de toutes ces fissures dans les règles de l'art : décapage, ouverture, déburrage, colmatage et pontage avec toile armée. Il devra être précisé dans le phasage de réalisation, l'interface entre le traitement intérieur du support de cuve et la mise en œuvre des câbles de précontraintes.